Le chef des finances d'Intact Corporation financière, Louis Marcotte, prendra la parole à la conférence de Bloomberg sur les titres à revenu fixe canadiens

TORONTO, le 23 sept. 2020 /CNW/ - Louis Marcotte, premier vice-président et chef des finances d'Intact Corporation financière (TSX: IFC), participera à la conférence de Bloomberg sur les titres à revenu fixe canadiens le jeudi 24 septembre 2020 à 12 h 05 (HE).

La vidéo complète de la présentation se trouve dans la section*Événements et présentations* du site Web d'Intact Corporation financière.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada et l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée en Amérique du Nord, avec plus de 11 milliards de dollars de primes annuelles. La société compte environ 16 000 employés qui servent au-delà de 5 millions de particuliers, d'entreprises et de clients du secteur public, à partir de bureaux au Canada et aux États-Unis.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance grâce à un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive, BrokerLink, et directement aux consommateurs par belairdirect. Frank Cowan Company, une agence générale de gestion de premier plan, offre des régimes d'assurance et des services de gestion des risques et des sinistres aux organismes publics du Canada.

Aux États-Unis, Intact Insurance Group USA (auparavant OneBeacon Insurance Group), une filiale en propriété exclusive, offre une gamme de produits et services d'assurance spécialisée qui sont vendus par l'entremise d'agences indépendantes, de courtiers régionaux et nationaux, de grossistes et d'agences générales de gestion.

Énoncés prospectifs

L'information accessible à partir du présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs concernant, notamment, le coût des sinistres, des sinistres liés aux catastrophes et des sinistres non liés aux catastrophes, les effets anticipés sur le ratio combiné, les effets anticipés par action et par secteur d'activité, les effets anticipés de la réglementation fiscale fédérale et provinciale applicable et future, et les répercussions de la pandémie de COVID-19, des mesures prises en réaction à cette dernière et des événements qui s'ensuivent sur la société. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération des lois en valeurs mobilières applicables du Canada.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et les hypothèses de la direction à la lumière de l'expérience et de la perception de la direction des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la société ou des événements à venir ou des faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Dans le cas du coût estimatif des sinistres et des pertes, en raison de la nature préliminaire de l'information disponible pour la préparation d'estimations, les estimations futures et le coût réel et la catégorisation des pertes et des sinistres liés aux événements décrits ci-dessus pourraient être sensiblement différents des estimations courantes.

Tous les énoncés prospectifs accessibles à partir de ce communiqué de presse sont visés par les présentes mises en garde et les mises en garde figurant au chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2020 et du rapport de gestion de l'exercice 2019, dans les notes 10 et 13 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et dans notre notice annuelle datée du 30 mars 2020. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient basés, de l'avis de la direction, sur des hypothèses raisonnables, la société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront en corrélation avec ces énoncés prospectifs. Les investisseurs devraient s'assurer que l'information qui précède est considérée avec soin lorsqu'ils se fient aux énoncés de nature prospective pour prendre des décisions. Les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs déclarés dans le présent communiqué. La société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

SOURCE Intact Corporation financière

https://salledepresse.intactfc.com/2020-09-23-Le-chef-des-finances-dIntact-Corporation-financiere,-Louis-Marcotte,-prendra-la-parole-a-la-conference-de-Bloomberg-sur-les-titres-a-revenu-fixe-canadiens